

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de la communication OFCOM Division Services de télécommunication et poste Section Numérotation et adressage

Date: 01.01.2023

## Avis de renonciation à un numéro individuel

Le présent formulaire de renonciation ne concerne qu'**un seul** numéro individuel. Pour la renonciation à **plusieurs** numéros individuels, veuillez vous référer à la "liste des numéros individuels", téléchargeable sous: <u>www.bakom.admin.ch</u> → <u>Télécommunication</u> → <u>Numérotation</u> & téléphonie → <u>Numéros individuels</u>. Ce document peut aussi être commandé auprès de l'OFCOM par téléphone (+41 58 460 56 40).

Nom en majuscules:			
Lieu, date	Signature <sup>1</sup> (et timbre de la personne morale)		
Date de la renonciation: immédiatement  Le fournisseur de services de télécommunication (FST), auprès duquel le numéro individuel est en service, est tenu d'informer l'OFCOM de la mise hors service. Si vous n'avez pas encore résilié le contrat d'exploitation du numéro individuel conclu avec votre FST, veuillez le faire dans les prochains jours.  Veuillez noter que conformément à l'art. 7 al. 2 let. b de l'ordonnance du 18 novembre 2020 sur les redevances et émoluments dans le domaine des télécommunications (OREDT; RS 784.106), les émoluments annuels perçus à l'avance ne sont pas remboursés en cas de renonciation à un numéro attribué individuellement.			
		(p. ex.: 0800 222787)	
		La renonciation concerne le numéro in	dividuel: indicatif combinaison de chiffres
Personne de contact:  Nom et prénom  Téléphone  Renonciation à plusieurs numéros individuels selon liste ci-jointe			
		NPA, lieu, pays	
		Adresse complète	
		Prénom (personne physique)	
Nom (personne physique / personne morale)			
	☐ Monsieur ☐ Madame		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour une personne morale: le signataire doit posséder un droit de signature en vertu de l'extrait du registre du commerce. Si cela n'est pas le cas, une **procuration** doit être jointe.